

**Depuis le début du deuxième mandat de J Chirac les attaques contre les acquis sociaux et les droits fondamentaux se sont amplifiées comme objectifs prioritaires des gouvernements successifs. Les lois liberticides Perben et Sarkozy ont pour support le renforcement et l'extension du contrôle social avec pour cibles désignées les immigrés, les jeunes et les populations en situation de précarité considérées comme des réservoirs de délinquants et germes de révolte potentiels.**

# Contre la répression et la délation, résister pour construire un autre choix de société.



Un des outils privilégié de cette politique est l'instrumentalisation des actes des travailleurs sociaux et sanitaires au service du fichage et du contrôle policier. De la régulation par l'application de (normes) « référentiels ».

Cette organisation n'est encore pas complètement aboutie, la mobilisation peut encore repousser ce « *cauchemar de Michel Foucault* . » en référence au trois techniques de pouvoir et notamment par l'usage immodéré de la justification sociale et biomédicale.

**Le projet CESEDA ou l'immigration jetable.**

Cautions aux thèses de l'extrême droite en est l'exemple le plus récent. Ce projet de loi modifierait le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile. Il désigne l'étranger comme le responsable de tous les maux et l'immigration comme le problème absolu. Il enferme l'immigration dans une approche essentiellement utilitariste.

C'est une nouvelle atteinte aux droits fondamentaux et en particulier le respect de la vie privée.

Il remet en cause :

*Le droit d'asile*

*Le droit à mener une vie familiale normale.*

*Le droit au travail.*

*L'intérêt de l'enfant.*

Au moyen d'une circulaire scélérate demandant à tous les chefs d'établissements scolaires de donner une liste des enfants de parents sans papiers pour la fin de l'année scolaire prévoyant des charrettes d'expulsion à partir du 30 juin..

En créant le concept d'immigration jetable ce projet renforce l'inégalité de traitement et l'extrême précarité qui frappe les populations immigrées.

### Autre population stigmatisée, les jeunes.

Le Rapport BENISTI nous l'a longuement expliqué, le rapport INSERM sur les comportements donne en outre une caution pseudo scientifique à la normalisation des comportements dès le plus jeune âge et à la notion de prédictivité.

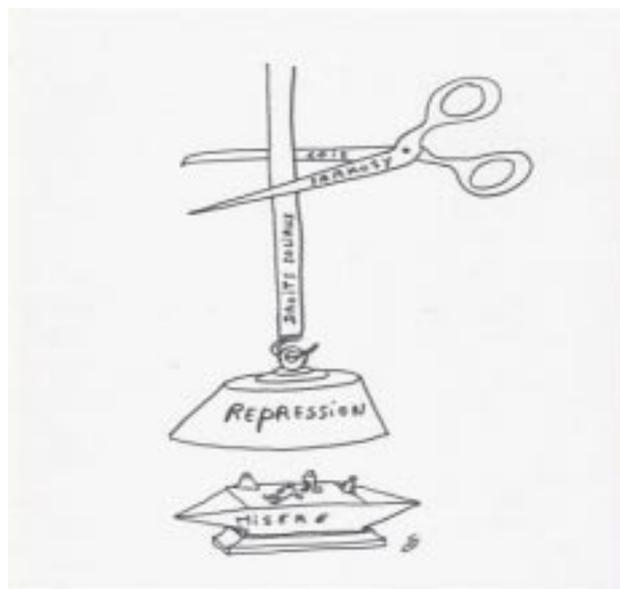
L'école doit favoriser les bons élèves (bourses diverses), les éléments dangereux seront d'une prise en charge hors école (la « réussite éducative » par l'enfermement ou le travail ?).

Pour raffermir l'autorité dans les établissements scolaires, une large place a été faite à la police (correspondants police et expérience de présence permanente) ainsi que l'intervention renforcée de militaires ou de policiers en matière d'éducation civique.

L'Ordonnance du 2 fev 1945 est remise en cause, c'est une réforme complète du texte qui est prôné par le Ministre de l'intérieur. Notons que depuis plusieurs années c'est ce ministère qui donne le tempo en ce qui concerne le traitement éducatif ou social des jeunes à travers un discours extrêmement simplifié ou l'interdit et la sanction sont mis en avant. Ce n'est plus l'éducatif qui prime pour un ministre qui parle d'une capacité de nuire à partir de 13 ans.

La « majorité pénale » devant par la suite adopter cette logique.

Dès la formation, il faudra pour nos gouvernants, développer une culture commune entre les travailleurs sociaux et sanitaires, la police, la pénitentiaire et la justice.



L'état et les instruments de ces projets.

Aujourd'hui, les projets de « réformes » restent entiers. Seule, la tactique gouvernementale s'est affinée, peu importe certaines divergences d'approche. Depuis deux ans, le plan sécuritaire est diffusé sournoisement à partir de différents textes qui n'émanent pas forcément du ministère de



l'intérieur, chacun y joue son morceau de partition. L'ensemble reste un vrai projet de société en rupture totale avec ce que l'on a connu ces soixante dernières années.

Ne nous berçons pas d'illusions sur la nouvelle loi de protection de l'enfance, elle installe déjà un certain flou sur la définition et le cadre d'application du secret professionnel, elle tend à renforcer le pouvoir de décision des financeurs.

Deux pré-projets de loi sont prêts à être présenté au gouvernement. Le ministère de la justice propose des modifications au code pénal, en particulier ce qu'il nomme la consécration législative du se-

cret partagé.

Le ministère de l'intérieur propose lui une modification du code général des collectivités territoriales en y insérant la notion de prévention de la délinquance complétant celle de sécurité publique.

#### Les pouvoirs de contrôle.

C'est le pouvoir du maire en matière de contrôle scolaire, de dépistage des troubles et de l'organisation des comités de prévention de la délinquance qui est redéfini comme nous pouvions le craindre depuis 2004. La proposition décline les liens entre celui-ci, la police, le parquet et l'inspection académique. Grâce au secret partagé, il sera au centre des informations et pourra exercer un pouvoir de police et de justice administrative excessivement renforcé.

Si on articule ce positionnement des maires avec les derniers textes sur la décentralisation, nous obtenons une architecture extrêmement maillée.

Cette construction facilitera encore le contrôle drastique des coûts, lequel pèsera de plus en plus sur les prises en charge, les accompagnements. D'autre part elle installe le contrôle généralisé de la population en ciblant en

priorité la jeunesse.

Dans l'esprit du législateur, l'immigration sera rejetée, ou mise sous haute surveillance. Il restera à faire un sort à l'ordonnance du 2 février 1945, réinventer une nouvelle loi anti-casseur pour permettre « une réponse pénale aux violences urbaines » et peaufiner l'affaire à l'aide d'une batterie de décrets. Video surveillance et traitement informatique des données sociales et sanitaires apporteront le complément moderniste à l'affaire et nous pourrons vivre dans une société complètement sécurisée.



Le glissement vers une organisation totalitaire.

L'ensemble de ces textes converge vers une disparition des missions au profit des fonctions.

De l'action sociale et du soin vers le contrôle social.

De la reconnaissance de la singularité à la mise en norme ou à la marginalisation. D'une approche pensée à l'application de règlements et de protocole.

C'est la technique du pied dans la porte, en usant d'arguments pseudo scientifiques ou de logique propre aux discussions de comptoir voire de « bonnes intentions humanistes »

Il devient évident aujourd'hui que chaque déclaration sur les questions sociales, chaque texte procède d'une logique de fermeture et de surveillance.

Un mot d'ordre :

Retrait des projets sécuritaires et du bouquet nauséabond des mesures qui les accompagnent.

*S'inspirer de la dynamique de construction sociale impulsée par le conseil national de la résistance et organiser la contre offensive à la dégradation des missions du social et du sanitaire.*